

Nombre de membres

| Afférents au CM | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------|-------------|---|
| 15 | 15 | 9 + 2 procurations |

Séance du vendredi 1^{er} Octobre 2021

l'an deux mille vingt et un

Et le 1^{er} Octobre

Date de la Convocation
27/09/2021

à 18h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage
27/09/2021

Présents : ADAM Marc, DEVERNAY Anne -Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, ROTH Eberhard, MARHIC Daniel,

Absents excusés : ABRINES André donne procuration à MARHIC Daniel
DE BOURNET Catherine donne procuration à GARCIA Denise
BONNAURE Martin, VIALLE Romain, JAUZION Bruno MARTEL, Magalie, excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Lignes directrices de gestions des ressources humaines

Le conseil Municipal approuve le document qui établit les lignes directrices pour la gestion des ressources humaines du personnel communal.

POUR : 11

2- Délibération procédant à la modification du nombre de postes d'adjoints au maire

Le conseil municipal décide de modifier le nombre d'adjoints au Maire et de passer de 2 à 3 adjoints

POUR : 11

3- Création d'un emploi agent de maîtrise à temps complet

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un poste d'agent de maîtrise (service technique) à temps complet.

POUR : 11

4- Création d'un emploi permanent adjoint technique territorial 20 h

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps non complet à 20 H hebdomadaires (lié aux services scolaires, transport scolaire, entretien bâtiments communaux...). **POUR : 11**

5- Création d'un emploi permanent adjoint administratif 11 h

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet à 11 H hebdomadaires (lié à l'accueil de la Mairie, dans le cadre de la labellisation de France Services ...). **POUR : 11**

6- Création d'un emploi permanent adjoint technique territorial 15 h

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps non complet à 15 H hebdomadaires (lié aux services scolaires, garderie, cantine ...).

POUR : 11

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré 06 août 2021

Le Maire, Denise GARCIA

Nombre de membres

| Afférents au CM | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------|-------------|---|
| 15 | 15 | 9 + 2 procurations |

Séance du vendredi 1^{er} Octobre 2021

l'an deux mille vingt et un

Et le 1^{er} Octobre

Date de la Convocation

27/09/2021

à 18h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

27/09/2021

Présents : ADAM Marc, DEVERNAY Anne -Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, ROTH Eberhard, MARHIC Daniel,

Absents excusés : ABRINES André donne procuration à MARHIC Daniel
DE BOURNET Catherine donne procuration à GARCIA Denise
BONNAURE Martin, VIALLE Romain, JAUZION Bruno MARTEL, Magalie,
excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

7- Convention de délégation de compétences des transports scolaires avec la Région AURA

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la région AURA la convention relative à l'organisation du transport scolaire sur le territoire de la commune (école primaire et école maternelle) avec une compensation financière versée à la commune estimée à 9 759 € pour l'année scolaire 2021/2022.

POUR : 11

8- Schéma directeur éclairage public (lampes Led)

Le conseil Municipal décide de ne pas donner suite au remplacement des luminaires par des lampes led, au vu du devis établi par le Syndicat d'électrification.

POUR : 11

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré 06 août 2021

Le Maire, Denise GARCIA